

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-11-17-01373 Référence de la demande : n°2019-01373-052-001

Dénomination du projet : transport en vue d'un relâcher dans milieu naturel

Lieu des opérations : -Département : Savoie -Commune(s) : 73500 - Modane.73350 - Champagny-en-Vanoise.

Bénéficiaire : Canut Marie - PN du Mercantour

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation, référencée en objet, concernant la capture, l'enlèvement et le transport à des fins scientifiques d'animaux sauvages protégés, appartenant à l'espèce : Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*), dans le Parc national de la Vanoise, en vue d'une translocation dans le Parc national du Mercantour, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Conseil national de protection de la nature.

Le bien-fondé et la pertinence de l'argumentaire ainsi que la rigueur du dossier justificatif, relatif à la variabilité génétique de la population réceptrice, sont conformes aux principes de la biologie de la conservation (reconstituer l'aire de répartition initiale et dynamiser les noyaux de population) et à la charte pour la réintroduction des bouquetins alpins, élaborée par le Parc national de la Vanoise.

En conséquence, le Conseil national de protection de la nature émet un avis favorable à la présente demande de dérogation.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 22 février 2020

Signature :

